

INFORMATION LÉGALE

Politique de confidentialité

Version PC-1.0 en vigueur à compter du dimanche 1^{er} novembre 2026

Equinox Service · Pierre-Hugo Cantarutti, entrepreneur individuel (EI)
Siège : 17 rue de la Forêt, 68800 Thann · SIRET 881 330 021 00018
TVA non applicable, art. 293 B du Code général des impôts
+33 3 67 26 81 18 · contact@equinox-service.tech · equinox-service.tech

1/. Objet

La présente politique de confidentialité expose les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par Equinox Service dans le cadre de son site equinox-service.tech, de son espace professionnel pro.equinox-service.tech, de son application et de ses interventions (ci-après « les Services »). Elle est établie en application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD ») et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Elle s'adresse aux visiteurs du site, aux clients et aux personnes habilitées à utiliser leur compte, aux occupants des locaux dans lesquels Equinox Service intervient et aux techniciens.

2/. Responsable du traitement

Pierre-Hugo Cantarutti, entrepreneur individuel (EI), exerçant sous le nom commercial Equinox Service
17 rue de la Forêt, 68800 Thann, France · SIRET 881 330 021 00018
Toute demande relative aux données personnelles : contact@equinox-service.tech ou courrier au siège

Equinox Service n'a pas désigné de délégué à la protection des données, cette désignation n'étant pas requise au regard de son activité.

3/. Principes

- Les données sont collectées pour des finalités déterminées : traiter les demandes, réaliser et facturer les interventions, en conserver la preuve, assurer la sécurité des Services.
- Aucune donnée n'est cédée ni vendue. Aucune publicité ciblée, aucune mesure d'audience, aucun profilage n'est mis en œuvre.
- Le site ne dépose aucun témoin de connexion ; l'espace professionnel et l'application n'utilisent que les éléments strictement nécessaires à leur fonctionnement.
- Les données sont conservées pour les durées énoncées à l'article 9, puis supprimées ou rendues anonymes.

4/. Données traitées, finalités et fondements

Les champs dont la saisie est obligatoire sont signalés dans les formulaires ; à défaut, la demande concernée ne peut être traitée.

4.1 Visiteurs du site et formulaire de contact

DONNÉES	FINALITÉ	FONDEMENT
Profil, structure, nom et prénom, coordonnées, objet, adresse et description de la demande	Répondre à la demande et, le cas échéant, préparer une intervention	Mesures précontractuelles prises à la demande de la personne
Texte saisi dans le champ d'adresse	Proposer une adresse exacte (service public de l'IGN)	Intérêt légitime : exactitude de l'adresse d'intervention
Empreinte non réversible de l'adresse IP	Protéger le formulaire contre les abus	Intérêt légitime : sécurité du site

Le site vérifie que le nom de domaine de l'adresse électronique saisie est en mesure de recevoir des courriels, puis adresse une confirmation automatique. La case « Je ne suis pas un robot » fait résoudre au navigateur un calcul vérifié par le site lui-même, sans recours à un service tiers.

4.2 Clients et personnes habilitées

DONNÉES	FINALITÉ	FONDEMENT
Compte : dénomination ou identité, type de client, SIRET le cas échéant, nom, prénom, courriel, téléphone, zone d'activité, nombre de logements gérés, numéro client ; identité des personnes habilitées	Ouvrir et administrer le compte, identifier et joindre le Client	Exécution du contrat (conditions générales d'utilisation)
Demandes d'intervention : adresse, étage, accès, désignation du logement, description, photographies et vidéos, délai souhaité, échanges avec le technicien	Traiter la demande, préparer et réaliser l'intervention	Exécution du contrat
Codes d'accès et consignes d'entrée	Permettre l'accès du technicien aux lieux	Exécution du contrat
Rapport d'intervention, pièces utilisées, photographies et vidéo de conclusion, horodatages	Rendre compte, établir le rapport officiel et la facture, conserver la preuve des travaux	Exécution du contrat ; intérêt légitime : constitution de preuve et défense des droits
Facture, règlement, rapport officiel signé	Facturation, comptabilité, facturation électronique	Obligation légale
Note et commentaire d'avis	Améliorer le service, calculer la note moyenne du technicien	Intérêt légitime : qualité du service
Date, heure et version des conditions acceptées	Établir la preuve de l'acceptation	Intérêt légitime : preuve

4.3 Occupants, locataires et voyageurs

Lorsque le Client n'occupe pas lui-même les lieux, il peut communiquer à Equinoxe Service des informations relatives aux personnes présentes. Ces informations ne sont pas recueillies directement auprès d'elles ; le Client s'oblige à les en informer.

DONNÉES	FINALITÉ	FONDEMENT
Présence sur place, heures d'arrivée et de départ ; le cas échéant, nom et téléphone d'une personne à joindre	Organiser le passage du technicien sans gêner les occupants	Intérêt légitime : réalisation de l'intervention demandée
Images de l'installation prises dans les lieux, sur lesquelles des effets personnels peuvent apparaître	Comprendre le désordre, établir le travail réalisé, conserver la preuve	Intérêt légitime : constitution de preuve et défense des droits

4.4 Techniciens

DONNÉES	FINALITÉ	FONDEMENT
Identité, photographie, courriel, téléphone, métiers, langues, texte de présentation, disponibilités et périodes d'absence	Administrer le compte, attribuer les demandes, présenter le technicien au Client	Exécution du contrat conclu avec le technicien
Pour un indépendant : SIRET, immatriculation, attestation de vigilance, attestation d'assurance	Vérifications incombant au donneur d'ordre	Obligation légale (Code du travail)
Coordonnées bancaires	Régler le technicien	Exécution du contrat
Interventions acceptées ou refusées, motifs, horodatages, rapports, temps d'intervention	Suivre les interventions, établir les rapports et la facturation	Exécution du contrat ; intérêt légitime : preuve
Position du téléphone au départ vers une intervention (facultative)	Calculer l'itinéraire et l'heure d'arrivée estimée	Intérêt légitime : information du Client ; le technicien peut la refuser
Notes reçues et note moyenne	Qualité du service ; affichage à partir de trois avis	Intérêt légitime : qualité du service

4.5 Sécurité des comptes

DONNÉES	FINALITÉ	FONDEMENT
Mot de passe (conservé sous forme d'empreinte), paramètres de double vérification, appareils reconnus	Protéger l'accès au compte	Exécution du contrat ; intérêt légitime : sécurité
Journal technique : connexions réussies ou refusées, actions effectuées, date et heure, type d'appareil, navigateur, adresse IP, courriels et notifications adressés	Détecter une fraude, analyser un incident, assurer le dépannage	Intérêt légitime : sécurité et bon fonctionnement des Services
Demande de nouveau mot de passe : appareil, système, navigateur, écran, langues, fuseau horaire, adresse IP, connexions récentes du compte	Vérifier que la demande émane du titulaire avant l'envoi d'un lien ; la page concernée en informe l'utilisateur	Intérêt légitime : prévention de l'usurpation de compte

Les mots de passe et les codes de vérification ne sont jamais consignés au journal.

5/. Photographies, vidéos et rapports d'intervention

Les photographies et vidéos jointes à une demande, celles échangées avant l'intervention et celles prises par le technicien à son terme sont rattachées au dossier de l'intervention. Les photographies déposées dans l'espace professionnel sont retraitées par le serveur, qui en supprime les données de géolocalisation éventuellement inscrites par l'appareil.

Au terme de l'intervention, ces fichiers sont archivés sur l'espace de stockage en ligne d'Equinox Service, dans un dossier portant le numéro de l'intervention, avec leur empreinte numérique. Ils permettent d'établir ultérieurement ce qui a été demandé, constaté et réalisé, tant pour le Client que pour Equinox Service et les assureurs.

Le rapport d'intervention officiel comporte un code et un lien donnant accès en lecture au dossier de l'intervention. Ce dossier n'est référencé par aucun moteur de recherche ; **toute personne détenant le lien peut toutefois le consulter**. Le rapport n'est adressé qu'au Client, qui demeure seul juge des personnes auxquelles il le communique.

Le technicien a pour consigne de photographier et filmer l'installation, et non les personnes. Toute personne figurant sur une image peut en demander le masquage ou le retrait dans les conditions de l'article 12.

6/. Caméra individuelle

Le technicien peut être porteur d'une caméra individuelle, portée de façon apparente. Elle n'enregistre pas en continu. Le technicien la déclenche lui-même, lorsque les circonstances le justifient : mise en cause, tension, risque pour sa sécurité, litige prévisible sur l'état des lieux. L'enregistrement couvre alors les deux minutes précédant le déclenchement. **Le technicien avertit oralement les personnes présentes au moment où il déclenche la caméra.**

- **Finalités** : sécurité du technicien, prévention des litiges, constitution de preuve.
- **Fondement** : intérêt légitime d'Equinox Service à assurer la sécurité de l'intervenant et la défense de ses droits.
- **Accès** : le responsable du traitement seul. Les enregistrements ne sont accessibles ni aux clients, ni dans l'espace professionnel, ni dans les rapports. Ils sont conservés dans un espace distinct, non partagé, avec leur empreinte numérique.
- **Communication** : exclusivement à un assureur, un conseil, un expert ou une autorité, lorsqu'un incident ou un litige le justifie.
- **Durée** : douze mois, puis suppression, sauf procédure en cours.
- **Droits** : toute personne filmée peut demander à visionner l'enregistrement qui la concerne, dans le respect des droits des tiers, et s'opposer à sa conservation pour des motifs tenant à sa situation particulière.

7/. Position du technicien

Lorsque le technicien démarre une intervention, l'application peut lire une fois la position de son téléphone afin de calculer un itinéraire et une heure d'arrivée estimée. Seule cette heure est communiquée au Client. **La position n'est ni enregistrée, ni communiquée au Client, ni suivie dans le temps.** Le technicien peut refuser l'accès à sa position et indiquer lui-même son temps de trajet.

8/. Destinataires des données

8.1 Au sein d'Equinox Service

Le responsable du traitement a accès à l'ensemble des données. Le technicien chargé d'une intervention accède à ce qui lui est nécessaire : adresse, description, photographies,

consignes, et les codes d'accès entre l'acceptation et le terme de l'intervention seulement. Il n'accède ni au SIRET ni aux coordonnées de facturation du Client. Tout technicien indépendant est tenu à la confidentialité par son contrat.

Le Client accède, dès l'acceptation de sa demande, à la page de présentation du technicien : photographie, prénom et initiale du nom, métiers, langues, note moyenne. Il n'accède ni à ses coordonnées ni à ses documents.

8.2 Sous-traitants et prestataires

PRESTATAIRE	RÔLE	DONNÉES CONCERNÉES
Hostinger International Ltd (Chypre)	Hébergement du site, de l'espace professionnel et de la messagerie	Ensemble des données de l'espace professionnel ; courriels
Google Ireland Ltd (Google Drive)	Archivage des photographies, vidéos et dossiers d'intervention ; enregistrements de caméra individuelle	Fichiers archivés et leur description (client, adresse, technicien, dates)
IGN, Géoplateforme (service public)	Proposition d'adresses, calcul d'itinéraire	Texte saisi dans le champ d'adresse ; points de départ et d'arrivée du trajet
Services de notification des systèmes d'exploitation et navigateurs (Google, Apple, Mozilla)	Acheminement des notifications de l'application	Identifiant technique de l'appareil ; contenu chiffré
Plateforme de facturation électronique agréée	Émission et transmission des factures	Données de facturation

8.3 Autres destinataires

- les personnes auxquelles le Client remet le rapport officiel, qui accèdent au dossier de l'intervention par son lien ;
- les assureurs, experts et conseils d'Equinoxe Service, ainsi que les autorités et juridictions, en cas de sinistre, de litige ou d'obligation légale ;
- l'administration fiscale, par la voie de la facturation électronique ;
- les applications de navigation que le technicien choisit d'ouvrir, auxquelles l'adresse d'intervention est transmise dans les conditions propres à ces services ;
- Google, lorsque le Client choisit de publier un avis public, lequel relève des règles de ce service.

Lors de l'examen d'une demande de nouveau mot de passe, la localisation approximative d'une adresse IP peut être recherchée auprès d'un service spécialisé.

9/. Durées de conservation

DONNÉES	DURÉE
Demande adressée par le formulaire de contact	Le temps de son traitement, puis trois ans au plus après le dernier échange en l'absence de suite
Empreinte de l'adresse IP (formulaire de contact)	Vingt-quatre heures
Demande de compte refusée ou non confirmée	Douze mois

DONNÉES	DURÉE
Compte client et personnes habilitées	Durée du compte ; clôture après trois ans sans connexion ni demande, après information par courriel
Codes d'accès	Trente jours à compter de la demande
Vidéos dans l'espace professionnel	Trente jours pour les vidéos d'une demande, quatre-vingt-dix jours pour la vidéo de conclusion ; conservation en archive au-delà
Dossier d'intervention archivé : demande, échanges, rapport, photographies, vidéos, avis	Cinq ans à compter du terme de l'intervention ; dix ans lorsque les travaux relèvent de la responsabilité des constructeurs ; jusqu'au terme de la procédure en cas de litige
Factures, rapports officiels et pièces comptables	Dix ans à compter de la clôture de l'exercice
Enregistrements de caméra individuelle	Douze mois, sauf procédure en cours
Compte et dossier du technicien, justificatifs	Durée de la collaboration, puis cinq ans ; coordonnées bancaires effacées après le dernier règlement
Journal technique	Cent quatre-vingts jours
Sauvegardes de la base de données	Quatorze jours
Preuve de l'acceptation des conditions d'utilisation	Durée du compte, puis cinq ans

À l'expiration de ces durées, les données sont supprimées ou rendues anonymes.

10/. Transferts hors de l'Union européenne

Les prestataires d'hébergement et d'archivage d'Equinoxe Service sont établis dans l'Union européenne. Certains appartiennent à des groupes établis aux États-Unis et peuvent y traiter des données. Ces transferts sont encadrés par la décision d'adéquation de la Commission européenne du 10 juillet 2023 relative au cadre de protection des données UE-États-Unis, pour les organismes qui y adhèrent, et par les clauses contractuelles types adoptées par la Commission. Toute précision sur ces garanties peut être obtenue auprès du responsable du traitement.

11/. Sécurité

- connexions chiffrées sur l'ensemble des Services ;
- codes d'accès, coordonnées bancaires et clés de double vérification chiffrés ; mots de passe et codes de secours conservés sous forme d'empreinte ;
- double vérification proposée à chaque compte, limitation des tentatives de connexion, alertes en cas d'anomalie ;
- fichiers conservés hors de l'espace public du site et servis aux seules personnes autorisées ;
- accès restreints au strict nécessaire, journalisation des actions, sauvegarde quotidienne.

En cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque élevé pour les personnes concernées, Equinoxe Service les en informe dans les meilleurs délais, conformément à l'article 34 du RGPD.

12/. Droits des personnes

Toute personne concernée dispose, dans les conditions prévues aux articles 15 à 22 du RGPD, des droits suivants :

- **accès** : connaître les données détenues à son sujet et en obtenir copie ;
- **rectification** : faire corriger une donnée inexacte ou incomplète ;
- **effacement** : obtenir la suppression de ses données, sous réserve de celles dont la conservation est requise par une obligation légale ou nécessaire à la défense des droits d'Equinoxe Service ;
- **opposition** : s'opposer, pour des motifs tenant à sa situation particulière, aux traitements fondés sur l'intérêt légitime ;
- **limitation** : obtenir le gel de l'utilisation de ses données le temps de l'examen d'une contestation ;
- **portabilité** : recevoir, dans un format structuré et couramment utilisé, les données qu'elle a fournies pour l'exécution du contrat ;
- **directives** : définir le sort de ses données après son décès.

Ces droits s'exercent par courriel à contact@equinoxe-service.tech ou par courrier au siège. Equinoxe Service répond dans le délai d'un mois. En cas de doute raisonnable sur l'identité du demandeur, un justificatif peut être requis.

Toute personne qui estime, après avoir saisi Equinoxe Service, que ses droits ne sont pas respectés peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07, www.cnil.fr.

13/. Décision individuelle automatisée

Aucune décision produisant des effets juridiques à l'égard d'une personne n'est prise de façon exclusivement automatisée. L'acceptation d'une demande de compte, le traitement d'une demande de mot de passe, le refus d'une intervention et la suspension d'un accès relèvent toujours d'une décision humaine.

14/. Modification

La présente politique est mise à jour en fonction de l'évolution des Services et de la réglementation. La version en vigueur et sa date figurent en tête du document ; les versions antérieures sont communiquées sur simple demande. En cas de modification substantielle, les titulaires d'un compte en sont informés par courriel ou lors de leur connexion.